

MOBILITE SOLIDAIRE EN BOURGOGNE, TOUS CONCERNÉS !

*Pour plus de 4 français sur 10, les déplacements quotidiens sont une expérience difficile. L'accès aux transports constitue un enjeu majeur d'égalité pour les personnes en situation de handicap. Il inclut leur déplacement, leur autonomie, leur participation à la vie sociale, professionnelle et citoyenne ainsi que leur santé physique et mentale dans la vie de tous les jours. Des transports accessibles permettent de réduire cet isolement auxquelles ces personnes peuvent faire face. **En quoi un accès aux transports peut-il être un facteur d'égalité pour les personnes en situation de handicap ? Quels sont les effets des mobilités solidaires sur leurs santé physique, mentale et leur vie sociale ?***

COMMENT CELA A EVOLUÉ DANS LE TEMPS

Avant la loi de 2005, de nombreuses personnes handicapées avaient beaucoup de difficultés à s'insérer dans la vie citoyenne, le monde du travail, le monde de la scolarité, le monde du déplacement et ainsi, à vivre sans stigmatisation. Cependant, à la suite de différentes demandes telles des manifestations et la reconnaissance de ces besoins par les pouvoirs publics et la mise en place de politiques publiques, la situation s'améliore. Aujourd'hui, des avancées sont visibles dans le domaine des mobilités. Par exemple, l'ajout de places pour les personnes en situation de handicap favorisant leurs bien-être et leur confort a vu le jour. De plus, l'ajout de places n'est pas le seul aménagement proposé : on peut penser à la mise en place d'ascenseurs dans les lieux publics, des accompagnements permettant l'accessibilité universelle ou encore des possibilités de stationnements adaptés.

LA SITUATION DES AMÉNAGEMENTS POUR LES MOBILITÉS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN BOURGOGNE.

« LiberNeT », un service associé à Mobiclaine depuis le premier janvier 2025, a été mis en place afin des lutter contre les difficultés de déplacement à l'intérieur de la communauté de communes de Norges et Tilles. Ce service est aussi en lien avec l'agglomération de Dijon. Ce service concerne 36 communes ainsi que la ville de Dijon. Il permet à tous de se déplacer grâce à l'installation de dispositifs. Fabrice COSTE, animateur des politiques publiques pour la communauté de communes de la plaine dijonnaise expose en détail ce service : « Les deux minibus actuels sont adaptés à un accès PMR, mais il convient pour chaque nouvel usager de vérifier qu'il est bien en capacité de monter dans le véhicule, avec son accompagnant (voyageant gratuitement) et ses éventuels dispositifs personnels de mobilité. ». Le prix des tickets sont aussi très peu élevés, étant à ce jour au prix de 1.50€ le ticket individuel pour toute destination et 20€ le carnet de 24 tickets. M.COSTE l'explique en disant : « le service est également conçu comme un service solidaire, donc à très bas coût vu le niveau de service offert. »

Cette situation a évolué positivement car des aménagements ont été mis en place pour les personnes à mobilités réduites comme les ascenseurs et les rampes d'accompagnements. Cependant, il reste des inégalités : 30 % des seniors ne sortent pas de chez eux pendant 24 heures d'affilée faute d'être mobiles, 26% des Français ont déjà renoncé à réaliser des examens médicaux en raison de difficultés liées aux déplacements d'après le LABORATOIRE DE LA MOBILITE INCLUSIVE. Les aménagements afin de permettre une mobilité pour tous dans les agglomérations sont encore perfectibles.



Photographie d'une rampe de bus installée grâce aux lois du 11 février 2005 permettant aux personnes en situation de handicap de pouvoir se déplacer. Photographie prise par Mathias VINCENT

Article réalisé le jeudi 5 mars 2026 par : Luna, Mathias, Zoé, Obéhi, Solène (élèves de 1^{ère} ST2S au Lycée Simone Weil à Dijon)